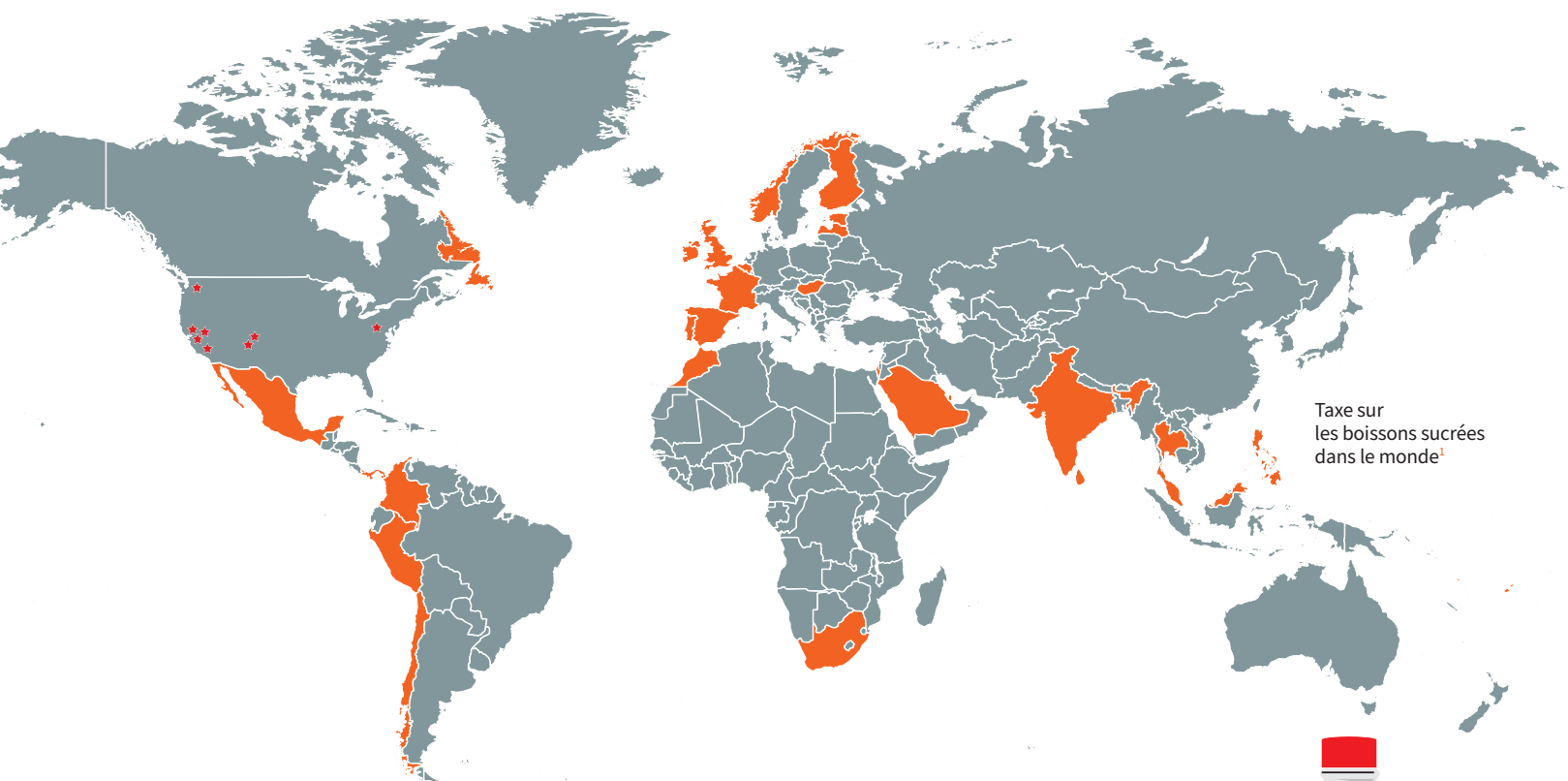




SOUTENIR LA SANTÉ EN TAXANT LES BOISSONS SUCRÉES



Les maladies chroniques exercent une forte pression sur le système de soins. Au Québec, plus de 1,1 millions d'adultes sont atteints d'au moins deux maladies chroniques².

La consommation d'aliments ultra-transformés, très souvent riches en sucre, sel ou gras saturés, augmente le risque de maladies chroniques. Les aliments ultra-transformés, souvent riches en sucre, sel et gras saturés, occupent une place trop importante dans notre assiette³. Ainsi, la santé à long terme de nombreuses personnes pourrait bien être affectée.

Il importe de mettre en place des mesures de prévention efficaces pour améliorer la santé et le bien-être de la population et ainsi alléger le réseau de la santé. En ce sens, **la taxation des boissons sucrées, adoptée dans de nombreux pays, est une solution prometteuse**. En plus d'aider la population à réduire la consommation de ces produits nuisibles à leur santé, elle permettrait de **générer des revenus pouvant être réinvestis en prévention**.

Une **population en santé est plus résiliente** en période de crise.



LES BOISSONS SUCRÉES : DES PRODUITS SURCONSOMMÉS, NON ESSENTIELS ET NÉFASTES

Les boissons sucrées représentent la principale source de sucre au Québec. Boissons dites énergisantes, boissons gazeuses ou pour sportifs, thés glacés, eaux vitaminées, cocktails fruités et autres bonbons en bouteille occupent une place démesurée dans l'alimentation. De plus, les boissons sucrées, qui sont très abordables, bénéficient d'un marketing intensif qui encourage leur surconsommation.



Plus de la moitié de la population en consomme chaque jour⁴.

La consommation quotidienne de **boissons dites énergisantes** augmente⁵.

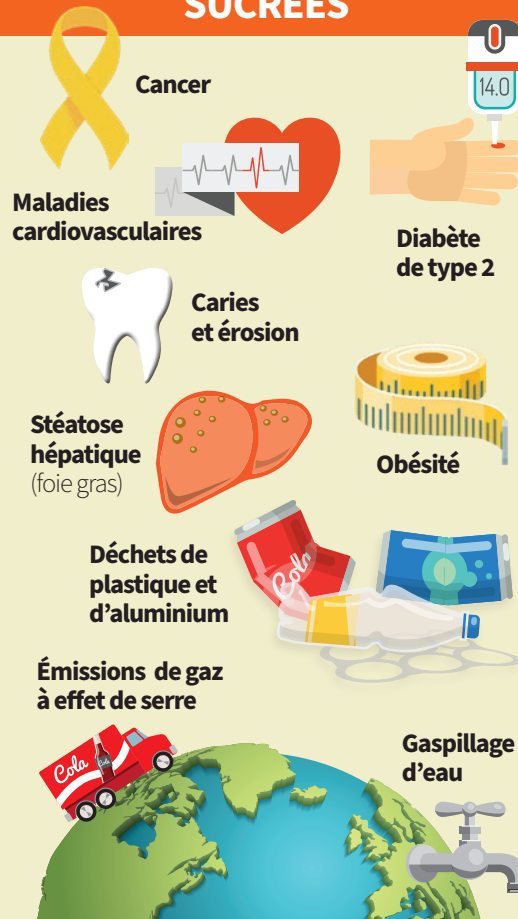
La surconsommation de boissons sucrées est associée à de nombreuses **conséquences sur la santé**, comme le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, le syndrome métabolique et les problèmes dentaires ou osseux.

Ces produits non-essentiels, distribués dans des contenants à usage unique, ont également un **impact nocif sur l'environnement**.

Ils génèrent des déchets de plastique et d'aluminium, produisent des gaz à effet de serre et entraînent un gaspillage d'eau.

Alors que les boissons sucrées devraient être réservées aux occasions spéciales, leur consommation régulière est nuisible pour la santé et l'environnement.

IMPACTS DES BOISSONS SUCRÉES



BÉNÉFICES DE LA TAXATION DES BOISSONS SUCRÉES

- 1) Envoyer un signal clair à la population pour dissuader leur surconsommation.
- 2) Réduire la consommation. Plus le prix augmente, plus la consommation diminue.
- 3) Compenser les impacts liés à leur consommation, en investissant les revenus générés en prévention.



Une taxe de **20 ¢ le litre** permettrait de générer plus de **50 millions \$** annuellement⁶.

LA TAXE SUR LES BOISSONS SUCRÉES EST UNE MESURE POPULAIRE

TAXE DANS LE MONDE

Pour réduire la consommation de boissons sucrées et générer des revenus, plusieurs juridictions à travers le monde ont instauré une

taxation sur ces produits nocifs. C'est le cas, entre autres, de certaines villes américaines, de la France, du Mexique, du Royaume-Uni et de plusieurs autres pays.

En 2021, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a également emboîté le pas.

Une hausse de 10 % à 20 % du prix a démontré son efficacité pour réduire la consommation,

sans compter que les investissements en prévention rendus possibles

grâce à la taxe augmentent ses bénéfices.

France

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la France taxe les boissons avec sucre ajouté et celles avec édulcorants à hauteur de 7,16 €/HL (0,11 \$/L). La mesure prévoit un ajustement annuel selon l'indice des prix à la consommation de l'avant-dernière année. Ainsi, en 2016, le montant de la taxe était de 7,53 €/HL (0,11\$/L).

Le 1^{er} juillet 2018, le mode de taxation a été changé afin de taxer les boissons selon leur taux de sucre ajouté. L'intention de cette réforme est d'inciter les industriels à reformuler leurs produits pour réduire la teneur en sucre. Les boissons édulcorées sont toujours taxées, mais à un seuil moins élevé (3,5€/HL ou 0,05\$/L). Ainsi, une boisson contenant à la fois des édulcorants et des sucres ajoutés est doublement taxée. L'ensemble des revenus de la taxe est dédié au financement de la sécurité sociale, dont l'assurance maladie universelle.

Mexique

En 2014, le Mexique a imposé une taxe d'environ 10 % du prix moyen des boissons avec sucre ajouté, générant des revenus de 2,6 milliards USD (3,4 milliards CAD). **Le réinvestissement de la taxe est notamment affecté à l'installation de fontaines d'eau dans les écoles.**

SEATTLE & SAN FRANCISCO: LA TAXE DES BOISSONS SUCRÉES COMME LEVIER DE RÉSILIENCE PENDANT LA PANDÉMIE

Les revenus de la taxation des boissons sucrées ont permis à Seattle d'aider les ménages plus vulnérables pendant la crise de la COVID-19. Dès le début de celle-ci, la mairesse de la Ville a décidé d'utiliser 5 des 23 millions USD que génère annuellement cette taxe, pour offrir **6 250 coupons d'épicerie aux familles dans le besoin**. En place depuis 2018, les revenus de la taxe sur les boissons sucrées sont normalement investis dans l'accès à une saine alimentation et à des programmes éducatifs offerts aux familles à faible revenu. Similairement, la ville de San Francisco a dédié 1,65 million de ses revenus depuis le mois de mai pour bonifier l'aide alimentaire en cette période de pandémie.

Une taxe qui fonctionne

Une évaluation d'impact de la taxe par l'Institut national de santé publique du Mexique (INSP) et l'Université de Caroline montrent qu'en 2014 **les achats de boissons sucrées ont diminué de 6 % dans la population générale et de 9 % dans les communautés défavorisées**. En 2016, des représentants de l'industrie ont publié un rapport soutenant que la taxe était inefficace parce que les ventes de boissons sucrées avaient progressé. L'INSP a publié deux avis officiels pour rectifier ces affirmations, en précisant que les considérations scientifiques nécessaires à l'interprétation des données de ventes n'ont pas été appliquées. Le modèle statistique des scientifiques de l'INSP confirme que les ventes ont bien diminué de 6 % en 2014 et de 8 % en 2015. À la lumière de ces constats, cette taxe a été augmentée en 2017.

1. Sugary drink taxes around the world. (2020). Global Food Research Program of University of North Carolina at Chapel Hills
2. Institut national de la sante publique du Québec. (2019). La prévalence de la multimorbidité au Québec : portrait pour l'année 2016-2017
3. Institut national de santé publique du Québec. (2018). L'achat d'aliments ultra-transformés en supermarchés et magasins à grande surface au Québec
4. Institut national de santé publique du Québec. (2022). Sondage sur les attitudes et les comportements des adultes québécois
5. Gouvernement du Québec. (2023). Habitudes de vie et comportements : faits saillants.
6. Haack C, Lawson N, Poirier K. (2021). La taxation des boissons sucrées
7. Sondage Léger (du 5 au 7 février 2021).

CONSIDÉRANT QUE :

- La consommation régulière de boissons sucrées contribue à plusieurs maladies chroniques qui exercent une pression sur le système de santé et l'économie québécoise ;
- Les boissons sucrées ont un impact défavorable sur l'environnement ;
- Les boissons sucrées sont des produits alimentaires non nutritifs et non essentiels pour lesquels une alternative saine et gratuite, l'eau, est disponible ;
- Le marché des boissons sucrées est vaste, en constante évolution et accompagné d'un marketing intensif, qui cible particulièrement les jeunes ;
- Le faible coût des boissons sucrées contribue à leur popularité ;
- Le gouvernement du Québec applique déjà différentes mesures fiscales sur des produits considérés nocifs pour la santé tels que des taxes spécifiques sur le tabac et l'alcool ;
- Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec souhaite faire davantage en prévention, mais se retrouve encore à faire des choix budgétaires difficiles notamment avec les impacts financiers de la COVID. Taxer les boissons sucrées permet :
 - ◇ de réduire la pression sur le système de santé ;
 - ◇ des économies substantielles à moyen et long termes ;
 - ◇ de générer rapidement des revenus ;
 - ◇ d'investir en prévention.



Le **COLLECTIF VITAL**, Capsana,
la **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**,
la **Société canadienne du Cancer** et **Diabète Québec**
invitent le gouvernement à instaurer une taxe sur les boissons
sucrées et énergisantes réinvestie en prévention
comme stratégie prometteuse pour réduire la pression
sur le système de santé.



Pour plus d'information, communiquez
avec le **Collectif Vital** :

info@collectifvital.ca | 514-598-8058 | collectifvital.ca